



Expulsée de mon logement sans préavis

Par **soo**, le **09/12/2008 à 19:43**

bonjour, rnrnAlors que j'attendais la venue de mon propriétaire depuis 4 mois pour signer le bail (il m'avait déjà donné les clefs en septembre) et pour payer, il est venu ce matin en exigeant les 4 mois que je ne pouvais payer d'un coup.rnrnIl a alors décidé de de m'expulser, j'ai du ramasser toutes mes affaires et celles restantes il les a récupérées.rnrnAvait il le droit de m'expulser si rapidement en plein mois de décembre, et récupérer mes affaires?rnrnEt surtout, que puis je faire face à cela ?rnrnrnen vous remerciant de votre réponse, rnrnAnne-Sophie.

Par **jeetendra**, le **16/12/2008 à 16:07**

bonjour, contactez votre agence départementale pour l'information des locataires, en matière de location [fluo]le bail verbal existe[/fluo], même si l'écrit est exigé c'est surtout vis à vis des tiers (caf, fisc, etc.), il n'a pas à vous expulser manu-militari, et surtout de saisir vos effets personnels sans un titre exécutoire, c'est une voie de fait, appelez les sans tarder, courage à vous, cordialement